

Dans votre intérêt
Faites vos
achats
à la



L'ECHO DE LA ROBERTSAU

Bulletin d'information de
l'Association de Défense
des Intérêts de la Robertsau

Bureau : 19a, rue Chevalier Robert, Robertsau
Permanence
tous les samedis de 15 à 18 heures

Responsable de la Publication :
M. Raymond FELIX, 42, rue de l'Ill - Strasbourg-Robertsau
Téléphone 31.14.91

AUTO - Ecole
René Weber

Tous permis

Clients pris à domicile ou
au lieu de travail

Strasbourg-Robertsau
4, rue de la Papeterie
☎ 31.05.70

*Joyeux Noël
et une bonne
et heureuse Année*



vous souhaite

L'ASSOCIATION DE DEFENSE
DES INTERETS DE LA ROBERTSAU
AINSI QUE LES COMMERÇANTS
DE « L'ECHO »

Les propositions de l'ADIR pour le P.O.S. de la Robertsau

Le Plan d'Occupation des Sols (= P.O.S.) est un document d'urbanisme officiel défini par la loi d'orientation foncière de 1967 et rendu obligatoire pour toutes les communes de France.

Une fois voté par le Conseil Municipal il annule tous les anciens documents d'urbanisme dont la commune s'était dotée auparavant. Le P.O.S. est un document officiel qui sera opposable aux tiers pour le permis de construire par exemple.

A. Un plan d'occupation des sols pour faire quoi ?

Le P.O.S. définit à moyen terme c'est-à-dire pour 10 ans environ l'urbanisation d'une commune ou d'un quartier.

Le P.O.S. doit répondre à un quadruple objectif :

1. ORGANISER LES ZONES URBAINES EN DÉFINISSANT :

- rue par rue d'une manière très précise le **type d'urbanisation** : maisons individuelles ou immeubles collectifs ou zones industrielles,
 - pour chaque terrain le **coefficient d'occupation des sols** (= C.O.S.) qui est un nombre (0,2 à 3 par exemple) qui donne, multiplié par la surface du terrain, le nombre de mètres carrés de plancher susceptibles d'être bâtis sur le terrain.
- C'est un élément très important du P.O.S.

2. PROTÉGER LES ZONES NATURELLES

en définissant les espaces naturels à sauvegarder ou à aménager. La protec-

tion de la nature est un des objectifs du P.O.S. et non des moindres.

3. PRÉPARER LA RÉALISATION D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

en proposant des aménagements routiers (voies express, rocade, autoroutes, transport en commun), des équipements sportifs (stades, piscine) et des équipements d'intérêt général : centre socio-culturel, écoles, collèges par exemple.

4. FOURNIR UNE INFORMATION JURIDIQUE

claire et complète : le droit étant un moyen de transmission d'une volonté politique d'organisation.

Le P.O.S. est une réglementation pour aboutir à une meilleure politique d'urbanisme. Il apporte une série d'instruments pour que la ville redevienne un milieu homogène et différencié, un cadre de vie agréable ; et qu'elle ne soit plus le résultat d'une croissance urbaine rapide, désordonnée, mal domestiquée dans l'oubli de la composition urbaine.

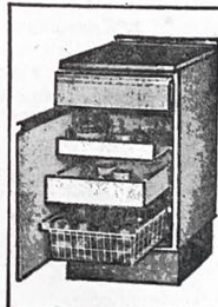
Suite page 2 ▶

CUISINE-DÉCOR

83, rue Bœcklin ROBERTSAU ☎ 31.23.47

- CUISINES PAR ÉLÉMENTS SUR MESURE
- COINS - REPAS
- BOUTIQUE - CADEAUX « Gadgets-cuisine »

✦ Devis gratuits ✦ - Facilité de crédit - Exposition permanente ✦



Le P.O.S. doit assurer :

- le développement harmonieux de la commune et des quartiers pour garantir la qualité de la vie collective,
- protéger la nature et notre environnement urbain contre les pollutions et les nuisances : l'eau et l'air étant les éléments essentiels de la vie.

Il peut être le commencement d'un urbanisme nouveau mais il n'est pas une condition suffisante. Il faut encore que les instances officielles et les élus ainsi que les services administratifs l'appliquent avec compétence et surtout avec beaucoup de conscience et de justice dans l'intérêt général.

B. Elaboration du POS et concertation

L'élaboration du POS est une tâche essentiellement locale à la fois de la commune et des services administratifs de l'Etat. Elle se fait dans un groupe de travail nommé par le Préfet et présidé par un élu.

Les phases successives de l'élaboration et de l'approbation du POS sont :

1. la prescription par le Préfet pour mise à l'étude (le cas échéant suivant demande du conseil municipal), prescription qui s'accompagne d'un certain nombre de mesures conservatoires ;
2. la mise à l'étude par l'administration en concertation avec le conseil municipal ;
3. avant la publication, la consultation du groupe de travail (autorités locales, élus, fonctionnaires de l'administration, etc.) ;
4. à partir de sa publication par arrêté préfectoral, le POS est applicable ;
5. l'enquête publique, avec avis recueillis dans la commune et observations transmises au groupe de travail ;
6. la réunion du groupe de travail pour décider en fonction de l'intérêt général ;
7. le POS éventuellement modifié est soumis au conseil municipal ;
8. le conseil municipal approuve le plan ;
9. le Préfet signe l'arrêté définitif.

Ce plan, pour qu'il soit bien compris et accepté par la population concernée, qu'il corresponde aux réalités et aux besoins de la commune ou du quartier, devra être élaboré avec un maximum de concertation :

- avec la participation de la population en tenant compte des avis et des suggestions lors des enquêtes d'utilité publique ;
- avec la consultation des associations du quartier et des associations compétentes pour la protection de la nature qui connaissent bien les vrais problèmes de la vie quotidienne.

Dans le cas d'une grande ville comme Strasbourg cette concertation pour être réelle et efficace :

- impose la mise en place d'une structure de concertation par quartier (comme les projets POS),
- demande la création d'un cadre institutionnel dans lequel les associations pourront s'exprimer et participer à l'élaboration du POS avant le processus de décisions des instances officielles,
- suppose la participation des représentants des associations au groupe de travail officiel sous des formes à définir.

La ville de Strasbourg pourrait innover en la matière en mettant sur pied une concertation originale, plus importante que celle prévue dans les textes officiels sur le POS, afin d'associer la population à la gestion de la cité et d'éviter de ce fait le mauvais classement de la capitale de l'EUROPE au point de vue concertation dans l'enquête de l'hebdomadaire « LE POINT » n° 265 du 17.10.77.

C. Propositions concrètes de l'ADIR pour le POS de la Robertsau :

En plus de la brochure « QUEL URBANISME POUR STRASBOURG » diffusée par la Ville en 1977 et qui constitue un avant-projet trop sommaire pour susciter des réactions ou une discussion valable l'Agence d'urbanisme de Strasbourg chargée de l'élaboration du POS a fait par quartier une « Etude préparatoire au POS de Strasbourg » à l'attention des élus mais qui n'a pas encore été diffusée au grand public.

Ce document a pour objet :

- d'indiquer les principaux faits marquants qui caractérisent le quartier de la Robertsau,
- de recenser les projets susceptibles d'influer sur son évolution,
- de dégager les choix majeurs à faire pour son aménagement futur.

Cette « Etude » d'une quarantaine de pages pour le quartier de la Robertsau dont nous avons eu connaissance par une voie non officielle et dont nous avons apprécié le réalisme et la justesse de vues sur de nombreux problèmes mériterait une grande diffusion dans le quartier pour l'information des Robertsauviens et susciter leurs réactions et leur participation.

Dans le but d'informer tous les Robertsauviens, objectif primordial de l'ADIR, nous nous proposons de faire la synthèse de ce document :

- en passant rapidement sur la description de la Robertsau que nous connaissons — plus ou moins bien il est vrai — parce que nous y vivons tous les jours,
- en relisant les différentes options proposées par ce document avec leurs avantages et leurs inconvénients pour les chapitres suivants : Urbanisme - Voirie - Environnement ;
- en dégagant différentes propositions de l'ADIR suite aux réunions de quartier que nous avons tenues en septembre et en octobre et à la synthèse que nous avons réalisée à la Commission Environnement - POS - de l'ADIR.

1. FAITS MARQUANTS DE LA ROBERTSAU

L'analyse du bâti permet de mettre en évidence 6 zones :

- les zones du bâti ancien de caractère villageois comme la rue des Maraichers, la rue Himmerich,
- les zones d'extension récente comme le quartier de la Niederau, la rue Boecklin, la rue Mélanie où de nombreuses opérations diffuses et en rupture avec le bâti existant et l'environnement créent une impression de désordre,
- la Cité de l'III, grand ensemble collectif, qui forme une unité séparée du reste du quartier,
- le terrain industriel de la Papeterie,
- la zone industrielle du Port aux Pétroles, soul essentiel des écologistes,
- les grands espaces non bâtis essentiellement occupés par les maraichers et la forêt, qui représentent environ 500 ha et qui suscitent la convoitise des promoteurs immobiliers ! Heureusement la Ville est propriétaire d'une grande partie de ces terrains.

Signalons encore la présence de sites de grande valeur à protéger :

- les berges de l'III et du Muhlwasser,
- le Parc de Pourtalès et la forêt du Rhin qui s'étend sur 390 ha.

La structure de la population 19.000 habitants dont 6.000 à la Cité de l'III suivant les statistiques INSEE de 1968 se présente comme suit :

— ouvriers + employés	71 %
— agriculteurs + cadres moyens	13 %
— patrons + cadres supérieurs	16 %

avec une forte proportion de jeunes dans la Cité de l'III et une forte proportion de personnes âgées dans les vieux quartiers.

► Suite de la page 2

2. URBANISME DES NOUVEAUX QUARTIERS

Les grandes opérations projetées à la Robertsau sont :

- l'opération du RAD au nord de la Cité des Chasseurs,
- les terrains situés au Nord et au Sud-Est du Château Pourtalès.

Les différentes options proposées par l'Agence d'Urbanisme sont :

2a) HABITAT SEUL

- OPTION 15 logements à l'ha. ce qui donnerait à terme sur les 260 ha urbanisables 3.900 logements avec environ 11.700 habitants (maisons individuelles et petits collectifs),
- OPTION 30 logements à l'ha. modulés suivant les localisations ce qui donnerait 6.000 logements et 18.000 habitants (collectifs).

2b) HABITAT + CONSERVATION PARTIE MARAICHAGE

Cette option avec la conservation d'une partie des espaces agricoles ou de maraîchage et avec 20 logements à l'ha soit 3.900 logements avec 9.000 habitants.

2c) HABITAT + EMPLOI + EQUIPEMENT

L'ADIR se déclare favorable à cette 3^e option prévoyant l'équilibre des 3 éléments ci-dessus, c'est-à-dire l'interpénétration dans chaque quartier des fonctions d'habitat, de production et d'échanges.

Pour éviter que ce quartier soit à vocation uniquement résidentielle il faut prévoir :

- des zones d'habitation, avec au maximum 15 logements à l'ha, restant à définir sur les plans de détails (maisons individuelles et petits collectifs),
- la conservation de certaines zones de maraîchage sur des terrains à acheter par la Ville et qui constitueront des réserves foncières,
- la création de zones d'activités artisanales créatrices d'emplois mais non polluantes le long du port aux Pétroles (espace tampon entre le Port et l'habitat) et à proximité de la Papeterie,
- la création d'équipements collectifs : écoles, espaces verts et de petits centres commerciaux et d'animation culturelle par quartier dont les emplacements restent à préciser sur le plan de détails du POS.

3. URBANISME DES ANCIENS QUARTIERS

Cette « Etude » est assez discrète sur l'urbanisme des quartiers existants où se présentent néanmoins les problèmes les plus urgents :

- du fait du nombre d'extensions récentes qui commencent à dénaturer le charme et le caractère villageois de la vieille Robertsau,
- par suite justement du manque d'un plan d'ensemble cohérent,
- du fait aussi d'un manque de contrôle rigoureux des Services compétents et d'un laisser-faire inquiétant.

Pour éviter que la Robertsau continue d'être la « Jungle des Promoteurs » il faut d'urgence :

- définir le POS dans ces quartiers en fixant les C.O.S. et le nombre d'étages des bâtiments (à 3 par exemple sur la Rue Boecklin),
- définir un règlement des constructions précis pour les anciens quartiers en tenant compte de l'existant et en imposant par exemple un minimum de 50 m² de verdure par logement,
- veiller au respect de ces règlements avec beaucoup de rigueur (rôle de la Police du Bâtiment).

Différentes remarques ou suggestions pertinentes de l'auteur de l'Etude sont néanmoins à relever :

- la conservation du schéma d'organisation dans le tissu ancien c'est-à-dire les chemins et parcel-

lares actuels avec des rectifications ou élargissements partiels,

- organiser la circulation en séparant les autos, les cyclistes et les piétons,
- aménager dans tous ces quartiers des aires de repos ou de jeux d'enfants.

4. ZONES INDUSTRIELLES - ARTISANALES

4a) Port aux Pétroles

L'ADIR propose de limiter la zone industrielle du Port aux limites actuelles pour d'une part préserver la forêt et d'autre part limiter les nuisances déjà importantes de ces industries à fort risque de pollution.

Néanmoins nous estimons nécessaire pour des raisons de sécurité la réalisation de la sortie nord du Port aux Pétroles suivant le schéma de l'option 2 de l'Etude c'est-à-dire en se limitant à un canal de 20 m de large.

Ces travaux pourront être combinés avec la liaison routière Rue de Rouen - Route EDF et la réalisation d'un canal de contre-drainage le long du Port dont l'intérêt serait :

- de mettre en évidence les fuites de produits pétroliers,
- de stabiliser la nappe phréatique pour éviter des inondations dans les caves des Robertsauviens,
- de rétablir un mouvement de drainage des eaux mortes de la forêt, assuré autrefois par les inondations du Rhin.

4b) Zones Artisanales

Pour permettre la création d'emplois l'ADIR est favorable :

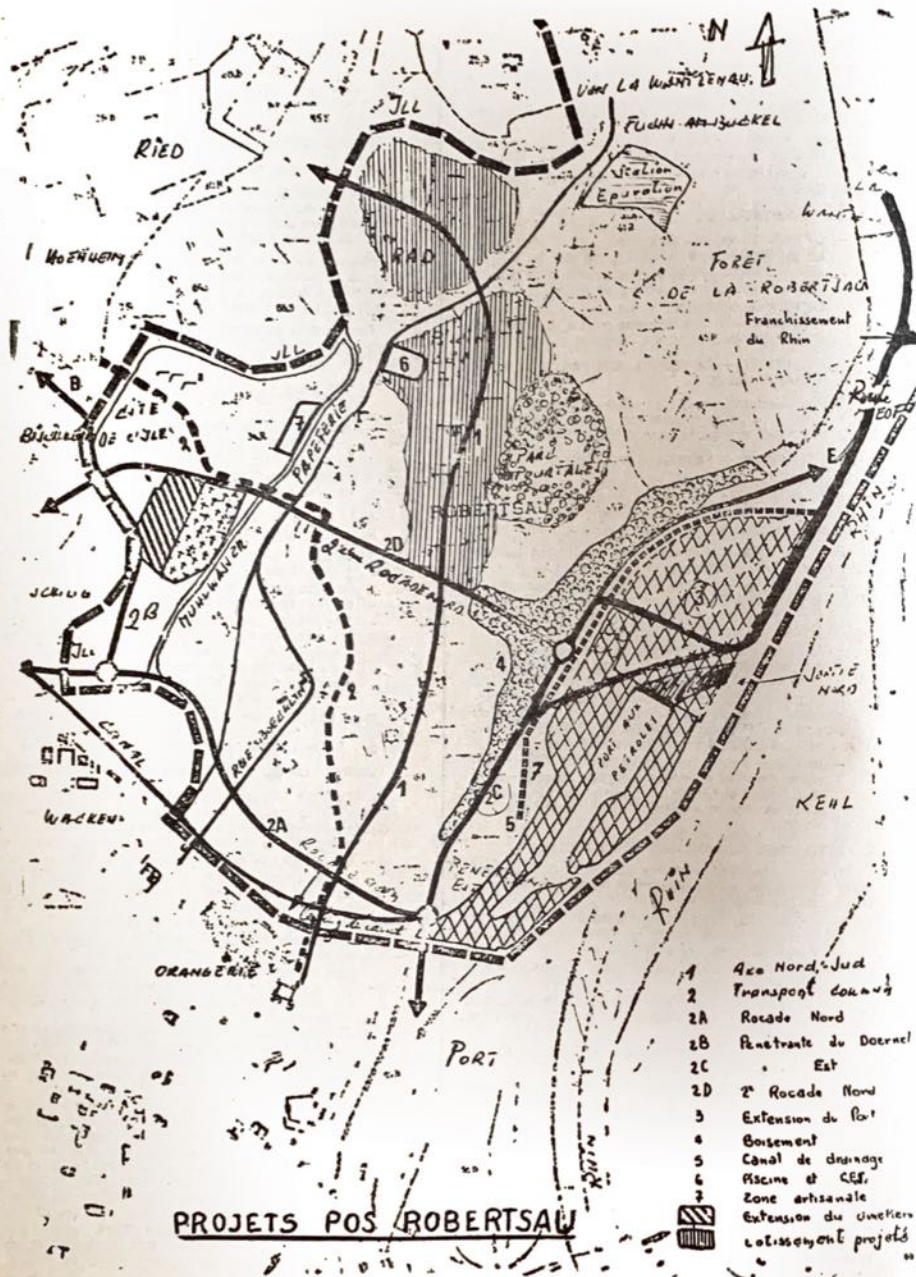
- à l'implantation d'industries non polluantes sur les terrains encore disponibles ou redevant libres du Port aux Pétroles,
- à la création de zones artisanales :
 - le long du Port aux Pétroles qui ferait tampon entre le Port et les zones d'habitation,
 - au Nord-Est de la Papeterie,
 - au Sud de la station d'épuration dans une zone qui ferait tampon entre la station et l'habitat.

Nous voudrions insister sur l'urgence de la réalisation du canal de contre-drainage et de la liaison Rue de Rouen - Route EDF qui devraient se faire avant 1980.

5. VOIRIE - CIRCULATION - TRANSPORT EN COMMUN

L'Etude de l'Agence d'Urbanisme propose différents schémas de circulation à moyen et long terme qui prévoient la réalisation de voies routières importantes ayant de fortes incidences sur le paysage de la Robertsau :

- de la Rocade Nord en voie autoroutière ou voie express mais dont l'ADIR estime qu'elle doit être limitée à une voie de circulation normale de 10 m de large longeant le canal de la Marne au Rhin en préservant les terrains du Doernel.
- la Pénétrante Est prévue à terme en voie autoroutière mais dont l'ADIR estime qu'elle pourrait être constituée dans un premier temps par une voirie de 10 m de large reliant le tracé de la Rue de Rouen à la Route EDF et devrait être réalisée en première urgence. Dans un deuxième temps cette voie pourrait être prolongée au nord de la forêt de la Robertsau et reliée à la route industrielle à l'est de la Wantzenau et ainsi à l'autoroute A4 comme prévu au schéma du SDAU.
- la liaison express Rue de la Papeterie vers le Port aux Pétroles et la pénétrante Est qui passerait devant l'école de la Niederau et les anciens quartiers de la Rue du Plan, Kempf et Mélanie traverserait un trafic important de poids lourds et de camions citernes. Elle devrait être refusée, d'autant plus que son prolongement est mis en cause par les communes de Schiltigheim et Bischheim.
- l'axe Nord-Sud d'urbanisation future passant par la Rue du Beulenwoerth, la Rue Himmerich et les nouveaux quartiers autour du château de Pourtalès.



Compte-rendu des quatre réunions de quartier de la Robertsau organisées par l'ADIR les 23 septembre, 6, 7 et 8 octobre 1977

Les réunions avaient pour but :

- d'informer les habitants des résultats des actions en cours,
- de renseigner les intéressés dans la mesure du possible,
- de recenser les problèmes actuels de la Robertsau afin de les transmettre, pour étude, aux services compétents,
- de discuter avec les Robertsauviens sur les options des projets du POS (Plan d'Occupation des Soils).

Ces réunions ont obtenu un grand succès de participation de la part des habitants de la Robertsau, et nous ont permis de dresser l'inventaire des problèmes actuels dont voici l'essentiel :

1 L'information

Il est incontestable que les Robertsauviens sont, volontairement ou involontairement, mal informés de leur avenir.

Ainsi a pu passer, pratiquement inaperçue, une enquête « COMMODO - INCOMMODO » permettant à une entreprise de destruction de débris, de stocker, à quelques centaines de mètres de nos maisons d'habitation, des produits dangereux.

Ces produits, en cas d'échappement, peuvent intoxiquer très gravement les gens. Citons comme exemple les plus dangereux :

- le styrène
- le cyclohexane
- l'acrylonitrile
- le méthacrylate de méthyle

Nous exigeons que les conditions de stockage soient surveillées de très près par des autorités compétentes dans ce domaine (service des mines).

Nous voulons également que des tableaux d'affichages soient dressés en permanence aux endroits fréquentés : exemple aux écoles, églises, grands magasins et que ces tableaux servent à informer les habitants de la Robertsau sur les décisions prises ainsi que sur les projets d'intérêt public.

2 Nouvelles constructions - La voirie

Les nouveaux immeubles augmentent d'année en année. Le souci principal des promoteurs est la vente des appartements. Des permis de construire sont

accordés dès lors en dépit du bon sens sinon l'on ne tolérerait pas des immeubles dont l'entrée principale donne directement dans la rue : Immeuble GOUNOD, rue de la Carpe Haute, des immeubles qui défilent par leur lideur, tout un quartier, comme c'est le cas dans la rue Mélanie, des immeubles qui sont implantés sur des places publiques : place des Tilleuls, des immeubles qui sont construits dans des quartiers dépourvus de voies d'accès suffisamment larges : résidence Les Promenades, Lotissement Parc de l'Orangerie, et le Lotissement « Le Château » dont l'accès se fait par la Rue de l'Angle dont la largeur est inférieure à 4 m à certains endroits.

Rappelons que le « Règlement des constructions » de la Ville de Strasbourg impose une voie d'accès de 8 m (Art. 9).

Nous estimons qu'il appartient aux promoteurs de faire aménager également les voies d'accès. Ils sont bien capables de faire poser des réseaux de canalisation privés dans des quartiers non assainis alors pourquoi pas les voies d'accès aux nouveaux lotissements ?

Précisément dans nos vieux quartiers l'entretien des rues laisse à désirer.

Citons les nombreuses doléances recueillies lors des réunions :

- rues inondées par temps de pluie : Himmerich, Carpe Haute, Beulenwoerth, Boltzwoerth. Des habitants de la rue de la Carpe Haute nous signalent l'inondation de leur cave par l'eau de pluie ;
- rues mal entretenues : les rues précitées et beaucoup d'autres avec elles. Les habitants du quartier nous demandent s'il était possible de poser de l'enrobé sur des voies d'accès à leurs maisons rue de la Carpe Haute ;
- trottoirs pleins de mauvaises herbes prêts de la place du Rad, cité des Chasseurs ;
- rues mal signalées : défaut de panneaux signalant les n° des maisons, rue de la Carpe Haute, construite légèrement en retrait : 55a, 55b, 57 et 59 ;
- nuisances de bruit et de poussière au terminus du bus : Ste-Anne où le chemin de contournement n'est pas enrobé ;
- panneaux d'interdiction de circuler non respectés dans les chemins d'accès aux jardins « Schreiber » ;

chemins et carrefours dangereux (d'ailleurs maintes fois signalés par l'ADIR à la communauté urbaine), chemin Goeb - rue de la Carpe Haute, rue de l'Angle où par endroit la visibilité est nulle ;

manque de transport en commun dans les vieux quartiers de la Robertsau.

3 L'environnement

Sans vouloir en rajouter au sujet tant exploité par la campagne électorale actuelle, rappelons qu'il est indispensable qu'une solution efficace soit trouvée à la pollution de la nappe phréatique et ceci dans les plus brefs délais car ce n'est pas parce que la Suisse commence à polluer le Rhin, que les Mines de Potasses d'Alsace en rajoutent que nous pouvons nous permettre de continuer à déverser nos déchets (station d'ouration, Celluloses, port du Rhin etc.) Nous sommes conscients que le Rhin ne constitue pas encore notre nappe phréatique, mais il est évident que des grandes villes allemandes et hollandaises y puisent leur eau de consommation et il est d'une inconscience flagrante de ne pas respecter les règles les plus élémentaires de la société, celle qui consiste à respecter son voisin !

En ce qui nous concerne, nous suggérons de réaliser un nouveau « Canal des Français » tout en adaptant le plus possible à la nature. Ce nouveau cours d'eau pourrait faire revivre les eaux mortes de la forêt, égarer de nouveau le parc Poutalès en alimentant le Fossé et le lac et permettre un contrôle plus rigoureux des effluents éventuels du parc de stockage du Port aux Pâtres.

Nombreuses sont les plaintes de personnes nous signalant des dépôts d'ordures sauvages : derrière l'école de la Niederau, rue du Nord, à côté du cimetière Nord, au Doernel, rue Mélanie, le long de la Digue et enfin, dans la forêt du Rhin.

Un problème mal résolu constitue également les déversoirs au niveau de la rue du Jardin Keck et celui de la Papeterie. Il s'agit là de trop pleins qui, en cas de crue dans les réseaux de canalisation, sont déversés directement dans le cours d'eau. Il est évident que ces eaux stagnantes, une fois libérées, libèrent également des odeurs fétides de décomposition qui incommode tout un quartier.

Il en est de même, dans le quartier voisin de la zone industrielle qui est incommode par des odeurs de source non déterminée surtout à la levée du jour et par vent du Sud.

Nous demandons que des contrôles sévères soient organisés par la Préfecture car il ne nous semble pas naturel que ces odeurs ne soient perceptibles que tôt le matin. Nous ne parions pas des odeurs de pétrole qui, des fois sont perceptibles durant toute la journée et que, l'habitude aidant, sont d'ailleurs reconnues par tout le monde. Profiterait-on de la nuit pour ouvrir quelques soupapes de surprise ? Toujours est-il que l'air est des fois nauséabond dans le quartier !

4 Equipement scolaire - Places de jeux

La cour du CES, déjà trop petite pour 1.100 élèves des trois écoles a été amputée d'une partie pour l'aménagement de la rue du Petersgarten. Seul bénéficiaire : un promoteur immobilier.

N'aurait-il pas été plus logique que la Ville achète cette parcelle pour agrandir la cour du CES ou pour y construire une école maternelle qui fait défaut ?

Nous osons espérer que le scandale de l'école de perfectionnement, découvert comme par hasard, pendant la présente campagne électorale, va enfin être éliminé et que les élèves auront, à l'avenir, des toilettes dignes de ce nom et digne de la capitale de l'EUROPE II.

L'on nous signale également le manque d'éclairage à la sortie du CES et devant l'église catholique. La logique était de prévoir ces travaux lors de l'aménagement de la rue du Petersgarten.

Beaucoup de personnes souhaiteraient l'aménagement de places de jeux que nous verrions par exemple sous la forme d'un terrain suffisamment grand pour y jouer des jeux collectifs et choisis de sorte que les jeux n'incommode pas les maisons voisines (sans aménagement coûteux).

5 P.O.S.

Les renseignements sur le plan d'occupation des sols intéressent malheureusement seulement une petite minorité. Ce fait prouve une fois de plus que

PRESSING DE LA ROBERTSAU

NETTOYAGE A SEC ET REPASSAGE SUR PLACE

67000 Strasbourg-Robertsau
75, route de la Wantzenau

Tél. 31.18.33

Propriétaire : MARC ENTZ

DEPOT PRESSING : 29, rue Boecklin

Sté Nouvelle Commissionnaires Bleus
S a r l

22b, rue des Balayeurs • 67000 STRASBOURG
Téléphone (88) 35.18.74 - 35.18.75



Garde-meubles
Devis gratuit
sur demande
Déménagements
dans
toutes directions
Travail soigné

VITRERIE • MIROITERIE • ENCADREMENTS
• Installations de magasins
• Glaces sécurisées pour devantures et pour
autos
• Vitrages isolants

KOENIG - REIMINGER S.a.

Fondé en 1930 S.A. au capital de 100.000 F
102 ROUTE DE LA WANTZENAU
STRASBOURG ROBERTSAU • Tél. 31.12.50



FERBLANTERIE
SANITAIRES
CHAUFFAGE
ISOLATION DE
COMBLES

ETABLISSEMENTS

R. HOELLINGER-FUCHS & Cie

94, rue de l'Angle
STRASBOURG-ROBERTSAU
☎ 31.12.32

ENTREPRISE DE CREPISAGE ET MAÇONNERIE

Gino DI-FILIPPO

17, RUE HECHNER • STRASBOURG-ROBERTSAU • Téléphone (88) 31.08.32

Transformations en tous genres • Intérieur • Extérieur • Travail rapide et soigné

COMBUSTIBLES • MAZOUT • MONAGAZ

François GRASS

83, RUE SAINT-FIACRE
STRASBOURG-ROBERTSAU
☎ 31.11.14

► Réservoirs à Mazout toutes dimensions ◀

♦ ELECTRICITE

Bernard KLEIN

40, RUE DE L'ANGLE - Tél. 31.24.26
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU

- Spécialiste tous systèmes de chauffage électrique
- Tout équipement électrique
- Réparation et dépannage

CHAUFFAGE BRENNER

Spécialiste de votre quartier
nous sommes à votre disposition ☎ 31.07.79
25, rue Boecklin
Robertsau

Cuisines par éléments
Appareils ménagers
Chauffage central gaz
Radiateurs gaz - électriques

DROGUERIE / PHOTO - PARFUMERIE

M. SCHORDERET

92, route de La Wantzenau
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU
☎ 31.12.05

POUR VOS CADEAUX DE FIN D'ANNEE vous trouverez
un grand choix de :

- * parfumerie
- * bougies et décoration
- * linges Médina et autres

CHEZ VOTRE DROGUISTE

DROGUERIE DE LA ROBERTSAU

A'fred SIEFER

89, rue Boecklin
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU
☎ 31.04.95

② Geschichte der Ruprechtsau

„Auf dem 9. Heumonath sind die Strassburger uss
ihrem leger in der Ruprechtsau ufgebrochen und wider
noch ilkirch und Graffenstaden gezogen, und haben sich
die fusknecht zu Graffenstaden gelaegert und das Dorf
verschaeznet, die reutter aber haben sich gehn ilkirch
gelaegert.“

3) Verwaltung und Rechtssachen

Als die Ruprechtsau an Strassburg gekommen, be-
hielt sie ein Stück eigener Verwaltung. Aus dem Jahre
1533 berichten V.C.G.B. 43. Nr. 46, dass da ein Meister
und ein Gericht in der Ruprechtsau die unterste Stufe
der Obrigkeit darstellten, der nur die Ruprechtsau unter-
stand. Am 27. Oktober des genannten Jahres bitten
Meister und Gericht (moderner ausgedrückt: Bürger-
meister und Gemeinderat) der Ruprechtsau unsere Herren
und Meister (der Stadt Strassburg) um die Erlaubnis,
„die kleinen Schwür“ (kleiner Unfug), kleinere Frevel
wie auch Unmässigkeit im Trinken, Frevel, die aus böser
Gewohnheit oder Unbedachtsamkeit geschehen, die aus
„Blödigkeit“ zu viel Wein trinken, was unsere Vorväter
gestraft haben, selber strafen zu dürfen. So sei es von
alters her gewesen. Es kommen da auch in Frage: Rau-
fen, Zanken, Stossen und dergleichen, wofür bis 5 Schilling
Strafe vorgesehen sind. Die Stadtverwaltung hatte
dies schon 1514 genehmigt. Was die grossen „Haupt-
schwür“ betrifft, so sollen die natürlich von der Stadt-
regierung bestraft werden.

Die Stadtoberigkeit verordnet, dass die „burger in der
Ruprechtsau ihrer Meisterschaft gehorsam sein solle“.
(L. 537, Jan. Tom. 4. Fol. 133). In den Protokollen der
Einundzwanziger vom 10. Februar 1606 lesen wir: „Alle
Bürger und Handwerksleute, die von der Stadt in die Au
(Ruprechtsau) verziehen und häuslich da wohnen, sol-
len... und der Meisterschaft in bemelter Awen in Gebot
und Verbot gehorsam sein.“ (siehe auch Abschnitt
„Lasten“).

Es besteht also eine besondere Obrigkeit für die
Ruprechtsau. (Die Ansiedlung Neuhoft hatte sich langsa-
mer zum Dorf entwickelt und erhielt erst 1756 einen
„Obermeister“).

Bevor wir weiter von der Amtstätigkeit des Ru-
prechtsauer Meisters sprechen, wollen wir auf die Äch-
terkreuze zurückgreifen, da es sich in folgendem um
einen Ausgewiesenen handelt. Silbermann, der Lokalge-
schichtsschreiber Strassburgs, sagt in seinem bekannten
Buche S. 162: „Das neunte und letzte Ächter-Kreuz ist,
wie in einem „Almentbuch“ von 1427 zu ersehen, in der
Ruprechtsau gestanden, und ohne Zweifel an der Stras-
se, welche zu der sogenannten niedern Fahr an den Rhein
führte“. Es war wie die acht andern aus Sandstein ge-
hauen und auf einem steinernen Sockel errichtet. Diese
Kreuze zeigten an, wie weit die Gerichtsbarkeit der Stadt
sich erstreckte, „wie weit man zu zwingen, zu gebieten
und zu verbieten hat“.

Die Geächteten durften nicht näher kommen als
„auswendig an der Stadt Burg-Bann“. Die Grenze, die von
ihnen nicht überschritten werden durfte war durch neun
Ächterkreuze bezeichnet. Wer dies Verbot nicht beo-
achtete, „der sollte ohne besonderes Urteil gerichtet
werden, dem soll man den Kopf abschlagen“. Im 15.
Jahrhundert verbannte man z. B. Eidbrüchige aus der
Stadt. Von einem hiess es: Wenn er die Banngrenze
übertritt, wird er ertränkt.

Durch die Revolution verschwanden diese Ächter-
kreuze. V.C.G.B.43. Nr. 77 enthält einen Bericht, den am
Dienstag nach Quasimodo 1552 die Ruprechtsauer Obrig-
keit (Meister und Gericht) auf Verlangen unserer Herren

und Meister (der Stadt) über einen Landesverwiesenen
abgefasst und eingeschickt hat. Der Ausgewiesene hiess
Ritter Jörg.

Meister und Gericht, als Ruprechtsauer Behörde,
berichten folgendes: Ritter Jörg hat fromme Eltern ge-
habt. Der Jörg ist „böse gerathen“. Durch F n,
Saufen und Spielen hat er sein Geld verbraucht. at
Werte zwei- und dreimal versetzt, ohne dies zu sagen,
und so von mehreren Leuten Geld bekommen. Sie
schrieben für ihn Bürge und mussten für ihn zahlen.
Auch noch andere böse Stücke tat er. So hat er ein
Flossschiff mit Fischen stehlen halfen und „bösen Arg-
wohn auf einen andern gerichtet“. Auf Meisterschaft und
Gericht hat er nicht gehört. Vor etwa zwei Jahren ist
unser Mitbürger Weiss Jörg in Honau bei ihm gewesen,
etliche Geschäfte bei ihm zu verrichten. Ritter Jörg hat
ihn „aufs schändlichste gescholten“. Wäre nicht noch
jemand bei ihm gewesen, so hätte er ihn geschlagen.
Wegen dieser und anderer böser Sachen ist er von der
Stadt „der Stadt und des Dorfes verwiesen worden“. Er
aber bleibt nicht draussen, sondern er kommt in unsere
Wirtschaften zu verschiedenen Zeiten und anderswo hin,
„stosst viel unnütze Reden aus“ und droht er wolle
etlichen das Haus verbrennen...

Die Rechtssachen betreffend, sei noch bemerkt, dass
der Strassburger Galgen vor dem Kronenburger Tor
stand, unweit des Rabensteins, wo die andern Hinrich-
tungen stattfanden. Er war auf drei steinernen Pfeilern
errichtet. Ähnlich sah wohl auch der Ruprechtsauer
Galgen aus. Nach den Akten der Einundzwanziger 393
wurde das Hochgericht oder Galgen in der Ruprechtsau
1593 umgebaut.

Wichtige Entscheidungen in Rechtssachen lagen, wie
wir schon gesehen, bei der Stadtverwaltung. So galt
auch ein Schiessverbot der Stadt Strassburg zum 8.
Oktober 1541 ebenfalls für die Ruprechtsau. Danach war
es verboten, Fierr (Feuer-) oder handbüch abzuschiessen
im Burgbann (Stadtbann, auch in allen ouwen und
werden in dem Rhein zwischen denselben und der
Ruprechtsau, der auch in der Ruprechtsau, Blauessand
und Blauessand).

4) Lasten der Ruprechtsauer

Die älteste der Lasten war sicherlich der Zehnte an
das Kloster St. Stephan. Im ersten Teil haben wir ge-
sehen, dass Peter Swarber auch den Zehnten verlangte,
und dass 1319 der Hofrichter entschied. Wer auf dem
Gut des Swarber arbeitet, ist von der Zahlung des
Zehnten an das Kloster befreit. Die Kolonisten auf dem
Swarberschen Gut sollen für den Acker nur noch
1 Schilling Strassburger Währung jährlich zahlen. 1397
wird der Zehnte verlehnt.

Aus dem Jahre 1571 stammt die Einrichtung der
Görgenwacht. (Görg = Georg). Alle zünftigen Strassbur-
ger Bürger waren hierzu verpflichtet. Vom St. Georgstag
(23. April) bis St. Georg des nächsten Jahres mussten
sie jede zehnte Nacht auf den Tümen und Wällen der
Stadt wachen. Jeder erhielt für eine solche Nachtwache
8 Pfennige. Am 25. April 1571 schwuren die ersten
der Görgenwacht auf der Pfalz. Auch die Ruprechtsauer,
obwohl sie ausserhalb der Mauern wohnten, waren zu
dieser Wache verpflichtet. 1604 erklärten die Ruprechts-
auer Bäcker, dass ihnen die Görgenwacht zu beschwer-
lich sei und bitten um Erlass dieser Verpflichtung, zumal
— wie sie sagen — die fremden Bäcker auch davon
befreit seien.

Das Umgeld (Umbgeld, Ohmgeld) war eine 1421
eingeführte unmittelbare Steuer auf Getreide, Mehl, Wein

und Bier, also eine Zehr- und Verbrauchssteuer. (Seit 1782 hieß diese Steuer: Octroi). Ursprünglich war das Ohmgeld auch «Heiblingszoll», nach einem kleinen Geldstück, dem Heibling oder obole genannt. Mehrmals musste diese Steuer reguliert werden, so 1551 und 1604. In diesem Jahr wurde beanstandet, dass das Umfeld in der Ruprechtsau bei der «grossen Zehrung» und den Hochzeiten zu gering sei, und man verlangte von den Wirten grössere Ordnung. (XXI.) 1605 musste erneut auf das geringe Umfeld in der Ruprechtsau hingewiesen werden. (XXI.)

Auch die Fronen gehörten zu den Lasten. **Fronföhren** (eine Art Polizisten) und **Hebammenbesoldung**, Beisteuer zum Unterhalt von Kirche und drei der Gemeinde gehörenden Häusern, der Wege und Brücken.

Da sich die, welche aus der Stadt in der Ruprechtsau umzogen, von den Lasten der Ruprechtsauer befreit glaubten, erkannten Meister, Rat und Einundzwanziger am Montag, den 10. Februar 1606: Alle Bürger und Handwerksleute, die aus der Stadt in die Ruprechtsau umziehen und dort wohnen, sollen mit Geld ihrem Handwerk nach auf der zuvor empfangenen Zunft, mit dem Leib aber neben anderen Inwohnern der Ruprechtsau auf der Gärtnerstube dienen, sollen der Meisterschaft der Ruprechtsau in Gebot und Verbot gehorsam sein, sollen zur Erhaltung der Gemeind Häuser, Kirchen, Brücken und dergleichen beisteuern, sollen wachen, frohnen und andere Beschwerden tragen. Dafür sollen sie aber alle Vorteile haben: Weyd, Holzung u. dergl. wie die anderen Ruprechtsauer. (V.C.G.B. 43 Fas. 40).

5) Flurnamen und Ortsbezeichnungen

Wir werden in diesem Abschnitt Flurnamen, von denen wir schon im ersten Teil gesprochen, nochmals bringen, wenn in dieser Zeit Neues von ihnen berichtet wird.

Das Allmend
Beim Friedhof. 1601 genannt.

Allmendgasse
In der Mittelau, 1597 genannt.

Allmendkopf
Lag neben dem Engelbrechtswörth. 1609 wird er im Grenzstreit zwischen Strassburg und Auenheim genannt.

Ameisenwörth

1597 wollen die «Innwohner des Ameisenwörths dasjenige, so der Rhein dieser Insel zugeworfen hat, Krafft der Lehnung geniessen». Es lag also in unruhigen engeren Rheingebiet; denn der Strom hatte anscheinend das Wörth durch Anschwemmung vergrössert.

An der Aufrücken

Aufrücke (Aufrücke) ist der Name für die Brücke, die beim heutigen Bäckehiesel über den Blumen- oder Wuhrgiessen in die Ruprechtsau führte. Der Blumen- giessen kam aus der Rheingegend durch das Gebiet der Citadelle und bog etwas oberhalb des Bäckehiesels hinüber zur Ill. Er musste also im Fuss- und Wagenverkehr zwischen der Stadt und der Ruprechtsau überschritten werden. Durch diese Brücke betrat der aus der Stadt Kommende den Boden der Ruprechtsau früher kurz «die Au» genannt. Beim Einfluss des Blumen- giessens in

die Ill hinter dem Bäckehiesel lag einst der untere Wasserzoll. (Vergl. den Abschnitt: Schiffer und Schiffahrt). Neben der Aufrücke breitete sich die Schiffmatt aus, wo die Schiffszimmerleute arbeiteten. Bei der Aufrücke und dem Wasserzoll lag eine kleine Häusergruppe, die wohl durch den Handelsverkehr bedingt war. So führte der Wasserzoller eine Wirtschaft. 1606 war Catharina Baldnerin «Zollerin und Wirtin am Wasserzoll bei der Aufrücken». Wir hören später auch von dem «Au- bruckbeck» (Bäckehiesel). Ob die «Wirtschaft zum Blumen- giessen» auch zu dieser Häusergruppe gehörte, ist unsicher. Da aber früher Wirtschaft und Bäckerei oft vereinigt waren, liegt die Vermutung nahe, dass Bäcker und Wirt des Bäckehiesels dieselbe Person bezeichnen. Auch ein Schuhmacher und ein Bleicher wohnten hier. Da lag nämlich auch die Wasserzollbleich.

Aufgeworfener Grund
(Siehe «Neues Grün»)

Awacker

1602 genannt.

Beilzwörth

1488 im Wörthstreit genannt. 1597 wurde das Böz- wörth von der Stadt verliehen. 1601, 1603 und 1606 erwähnt. 1609 ist in den Kirchenbüchern die Rede vom Pelzwörth. Damals wohnten hier Daniel Keider und seine Frau Apolonia. 1617 liessen Georg Krieg, und seine Ehefrau Catharina ihr Töchterlein Ursula taufen. Der Pfarrer fügt dem Taufakt die Bemerkung bei: «Ist der immes (Imbiss) im Beilzwörth oben im Sommerhäuslein gehalten worden». Pate war der Meyer von Hans Friedrich Keiser, Oberschreiber im Spital.

Beulenwörth (Beilenwörth)

Liegt beim «Waldlin», südlich vom heutigen Sanatorium, dem Weidenpfad, Beulenpfad und Hinterortweg. 1601 genannt. Beil = Beil, Belde (Pappel).

Blauelswörth und Blauwelswörthsand

1517 werden sie von der Stadt verliehen. 1551 genannt. Der Plauelsand gab einmal Anlass zu Streitigkeiten. «Ruprechtsauer machen Holz darin; Hanau lässt selbige gefänglich nach Liechtenau führen». 1582 und 1583 wurde hierüber verhandelt. Es kam deswegen zu einem Prozess, der bis zum «Kayserlichen Cammergericht» führte (1595, 1604). 1605 wird das Plauelswörth genannt.

Am Breuschweg

Auch Briessweg. 1602 genannt. Ob nahe der Breusch?

Bromerwörth

Vermutlich beim Rohrwörth. 1612 genannt.

Brunnenquell

1557 wird dies Gelände erwähnt, 1597 von der Stadt verliehen (siehe Kriechmatte).

Brunnwasser

1607 finden wir seinen Namen. 1609 lesen wir, dass die «Innwohner des Bronnwassers den Fischern verbiethen, darin zu fahren». Es breitet sich beim Kempfenpfad zwischen Krausengarten und Söldnerswörth aus.

Les propositions... (suite)

lès pour rejoindre la Route de la Wantzenau au niveau du Rad. Cette liaison pourrait être limitée à une voirie normale de 10 m de large,

— **transport en commun**: un axe de transport en commun qui serait le «nouveau tramway» de Strasbourg prendra le tracé de l'ancien axe Nord-Sud réservé depuis 1932.

Ce même tracé pourra être utilisé pour des pistes cyclables, ces 2 moyens de transport devant être favorisés à l'intérieur du quartier.

— **pistes cyclables**: d'autres pistes cyclables de randonnées ou de liaison internes au quartier devront être créées: par exemple entre les écoles et les équipements sportifs pour les écoliers (Rue Riff - Rue du Chevalier Robert). Elles devront être réalisées suivant un schéma d'ensemble cohérent et non comme l'essai malheureux de la Cité de l'III sur un tronçon partiel en prenant sur le domaine des piétons.

Nous proposons dans un premier temps:

— une piste le long de la Route de la Wantzenau à partir du Fuchs am Buckel jusqu'à la Papeterie pour se prolonger le long du Muhlwasser à travers le Doernel jusqu'au Wacken,

— une piste le long de la Rue de l'III en prenant sur la voirie existante à délimiter du côté du cimetière et avec un croisement spécialement aménagé avec des «feux cyclistes» au niveau de la Rue de la Doller.

6. ENVIRONNEMENT

Les différents sites de valeur à protéger ou à aménager sont:

— les berges de l'III et du Muhlwasser qui devront être préservés de toute construction sur une bande de 20 à 30 m. L'accès à ces berges devra être garanti au public par l'aménagement de promenades ou de pistes cyclables,

— le parc Pourtales qui devra être aménagé avec des promenades et des aires de jeux pour les enfants tout en laissant une partie sauvage pour conserver les animaux et les oiseaux de la forêt du Rhin,

— la forêt du Rhin qu'il faudra protéger des nuisances du Port aux Pétroles ou des aciéries polluantes du Port de Kehl,

— la ceinture verte devra être préservée dans la zone non aedificandi le long du quai Jacoutot qui crée une liaison paysagère entre la Robertsau d'une part et l'Orangerie et le Wacken d'autre part,

— l'aménagement d'espaces verts sommairement équipés avec une aire de jeux ou de sports pour les enfants est possible dans différents quartiers où des terrains vagues sont actuellement livrés aux dépôts d'ordures: derrière l'école de la Niederau, Rue Silberath, derrière l'église protestante, au Rad, à la Cité de l'III.

Ces équipements sont demandés en première urgence par les Robertsauviens et l'ADIR.

7. EQUIPEMENTS PUBLICS

Cette «Etude préparatoire au POS» de la Robertsau n'est pas très explicite en ce qui concerne les équipements publics qui nous font tellement défaut à la Robertsau:

— centre socio-culturel,
— crèche, école maternelle,
— collège,
— terrains de sports et espaces verts.

Nous voulons espérer que l'étude détaillée du POS n'oubliera pas ces éléments essentiels à la vie et à l'animation du quartier.

NOTA: Les personnes intéressées par l'élaboration du Plan d'occupation des Soils peuvent s'adresser au Bureau de l'ADIR le samedi de 14 à 15 heures, Rue du Chevalier Robert.

Compte-rendu des 4 réunions... (suite)

les gens sont mal informés car plus d'une personne sera confondue avec des problèmes dont elle ne soupçonne, pour l'instant, même pas l'existence.

Nous rendons attentifs les lecteurs sur notre article spécial concernant le POS que nous conseillons de bien étudier.

L'ADIR a voulu organiser un débat public sur ce thème avec Monsieur le Maire (le 21 octobre

1977 au Foyer St-Louis) et ses spécialistes.

Monsieur le Maire nous a refusé notre demande sans donner d'explications!

Les Robertsauviens n'ont probablement pas droit aux secrets des dieux! Comment interpréter autrement la lettre de refus du Maire publiée dans le présent «ECHO».

Le comité de l'ADIR

✱

VILLE DE STRASBOURG
LE MAIRE

Strasbourg, le 11 octobre 1977

Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre du 20 septembre par laquelle vous me proposez d'organiser le 21 octobre une réunion publique concernant le P.O.S.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne participerai à aucune réunion de cette nature dans les prochains temps. Il en est de même pour les fonctionnaires municipaux et pour les collaborateurs de l'Agence d'Urbanisme.

Les consultations sur le projet de P.O.S. en cours d'élaboration reprendront l'année prochaine et se poursuivront probablement jusqu'à la fin de 1978.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

P. PFLIMLIN

Association de la Défense des Intérêts
de la Robertsau
19a, rue du Chevalier Robert
67000 STRASBOURG

✱

ARTICLE PARU DANS LES «D.N.» DU 18 OCTOBRE 1977
QUI LAISSE LES LECTEURS SEUL JUGE

L'UFCS et le plan d'occupation des sols de Strasbourg

Organisée par l'Union féminine civique et sociale (UFCS) une réunion-débat a eu lieu vendredi soir à Amitel Galaxie, en présence de M. Pflimlin, Maire de Strasbourg, entouré de ses principaux collaborateurs, sur l'étude en cours du Plan d'occupation des sols de Strasbourg.

C'est devant une salle comble que M. Peigné, directeur de l'Agence d'Urbanisme pour l'agglomération de Strasbourg, exposa avec clarté les différentes propositions pour le plan communal dans les dix années à venir, aussi bien dans le domaine économique, le domaine de l'habitat, que celui des sports et du cadre de vie.

Prenant alors la parole au nom de l'UFCS, Mme Dominé tenait à faire préciser la façon dont seraient réglés un certain nombre de problèmes qui préoccupent les Robertsauviens dans leur vie de tous les jours: insuffisance de lieux d'animation dans l'agglomération, ségrégation regrettable dans certains quartiers, aménagements humains des fronts de Neudorf, difficultés de transports en commun soulevés par situations concrètes aux élus.

les problèmes financiers de la CTS, coût variable du objet de transports modernes en site propre (colon qu'il sera en surface ou souterrain), complexité de la circulation automobile, détournement de l'important trafic routier de l'axe avenues des Vins - Forêt-Noire.

M. Pflimlin répondit d'abord point par point à l'UFCS, faisant état de la difficulté, toujours rencontrée, de concilier les impératifs de progrès économique et de développement et le souci légitime de préservation de l'environnement et de qualité de vie urbaine. Puis il répondit aux questions posées par l'assistance: extension du port de pétrole, augmentation des pistes cyclables, construction de logements sociaux de taille suffisante et répondant aux normes de confort moderne, animation commerciale de certains quartiers.

M. Pflimlin a souligné en conclusion l'importance qu'il attachait au rôle joué par une association comme l'UFCS dans son double souci d'information de l'opinion publique et de propositions concrètes aux élus.

Garage WERNERT

► Agent RENAULT ◀

67, RUE BOECKLIN Tél. 31.11.25
STRASBOURG-ROBERTSAU

♦ Contrôle antipollution et mise au point électronique sur Station Diagnostic «SUN»

BOULANGERIE ★
PATISSERIE ★

Albert VEIT

84, ROUTE DE LA WANTZENAU
STRASBOURG-ROBERTSAU
Téléphone 31.19.13

ENTREPRISE GENERALE
DE COUVERTURE SPECIALISEE
ET DE FERBLANTERIE

Alfred HILGERT Fils & Cie

52a, rue Himmerich Téléphone 31.14.94
STRASBOURG-ROBERTSAU 31.09.33

Tous travaux de COUVERTURE en : Ardoises - Eternit :
Plaqueuses et ondules - Tôles ondules
Zinc - Aluminium - Cuivre, etc. - Tuites
plates et mécaniques - Cartons et Fautres
bitumés Toute Ferblanterie de Bâtiment

FERS et METAUX

J. DOERR Succ. R. KNOLL

7-7 a. Rue Redslob - Tél. 31.13.53
STRASBOURG-ROBERTSAU

♦ BOULANGERIE
♦ PATISSERIE

CHARLES KLINGHAMMER

10, RUE MELANIE
STRASBOURG-ROBERTSAU
Téléphone 31.11.22

BOUCHERIE - CHARCUTERIE FINE

Aloyse GUHMANN s. a.

90, route de La Wantzenau 31.02.16
STRASBOURG-ROBERTSAU
Livraison à domicile

Chaussures HEPP

Anct. MEHL «Jean-Luc»

RUE REISSEISSEN - Tél. 31.28.86
(près supermarché GRO)
ROBERTSAU

*chaus-
petits et
grands*
en toute confiance

INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL AU GAZ
FERBLANTERIE / ZINGUERIE
TOUS TRAVAUX DE TOITURES

Ets Wernert

76 a, rue des Jardiniers
STRASBOURG-ROBERTSAU 31.03.26

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

M. CHRISTMANN

2, rue du Plan - Tél. 31.19.33
STRASBOURG-ROBERTSAU
• LIVRAISON A DOMICILE

Ameublement JUNG

✱ Ebénisterie d'art, style et moderne
✱ Décoration d'intérieur
✱ Tapisserie / Rideaux

STRASBOURG - ROBERTSAU
76 et 82, RUE BOECKLIN
Téléphone 31.03.71 et 31.17.94

Garage
Roger BUR

18 - 20, rue Mélanie
67000 Strasbourg-Robertsau
Téléphone 31.02.41

Cyclisme en salle

Les Robertsauviens et principalement les habitants de la Cité de l'ill boudent une société sportive Septuagénnaire.

En effet, le Vélo-Touring-Club de la Robertsau, en organisant la finale de la coupe d'encouragement des Jeunes, en cyclisme en salle, a cru bien faire en choisissant le cadre de l'école Schwillgué de la cité de l'ill afin de faire mieux connaître et ce sport et cette société. D'autant plus qu'un menu proposé il y avait rien d'autre, excusez du peu, que Patrick Monde en Cyclisme Artistique des derniers championnats du Monde à Brno en Tchécoslovaquie, un authentique Robertsauvien, qu'on aurait eu à cœur d'applaudir chaleureusement quand on sait que le cyclisme en salle est encore à 100 % un sport d'amateurs, et que la société ne survit que par les dons et cotisations de ses membres et donateurs. A défaut de salles cette société ne peut se faire connaître comme d'antan par le grand public.

Néanmoins ce fut un succès sportif, du point de vue présentation et du point de vue spectateurs venus d'ailleurs. Tous les parents et amis de ces jeunes (plus d'une centaine) sportifs, se sont fait un devoir de les accompagner, et de les encourager par leurs applaudissements soutenus.

En plus une figure de la Robertsau habitant la Cité de l'ill eut l'insigne honneur de se voir remettre la Médaille de la Jeunesse et des Sports par l'adjoint au Maire.

Cette figure de proue des sports de la Robertsau n'est autre que M. Willy Schmidt, bien connu également par ses fonctions au sein de l'Entente de la

Robertsau et des gens du 3^e âge.

M. Grossmann, l'adjoint au Maire chargé des sports l'a souligné lors de son allocution et M. J.P. Biller, président du comité d'Alsace de la F.F.C. l'a répété en insistant auprès des jeunes de prendre l'exemple et de suivre également leur chef de file Patrick Schwartz, de persévérer dans leurs efforts afin de relever tôt ou tard le flambeau porté fièrement par ce champion.

A l'heure de la remise des prix, le palmarès fut le suivant :

CYCLISME ARTISTIQUE

MASCULIN

1. GOETZ Yves, V.C. Cronembourg 676.20 (en trois tours pour tous)
2. KOEHLHOEFFER Jean, V.C. Schiltigheim 673.20
3. GIRARD Maurice, V.C. Schiltigheim 659.60.

CYCLISME ARTISTIQUE

(toutes les concurrentes en trois passages)

1. MONSCHIN Nathalie, V.C. Dingsheim-Griesheim 677.40 points
2. SCHNEIDER Sylvie, V.C. Dorlisheim 670.20 points
3. SCHWARTZ Nicole, V.C. Schiltigheim 669.50 points.

CYCLE-BALLE

1. JUNG Patrick - BERST Georges, V.C. Oberhausbergen, 29 points
2. HERLIN Pascal - NAAS Alain, V.C. Hegenheim, 28 points
3. MOSER J.-Marc - BIRSINGER Didier, V.C. Hegenheim, 25 points.

Le challenge du nombre fut remis par M. J.-P. Biller au représentant de la S.T.E.P. de Gelspolsheim M. René SCHALL le président de la Commission Sportive Régionale

Restaurant «COQ BLANC»

M. et Mme Pierre MEYER

9, rue Mélanie
♦ PLATS DU JOUR STRASBOURG-ROBERTSAU
Téléphone 31.25.99

Radio - Télé - Palace

Théo BERNERT

Spécialiste: Télé couleur

101, r. de La Wantzenau
STRASBOURG-ROBERTSAU
31.04.41

Distributeur officiel
PHILIPS

CHARBONS BOIS MAZOUT

CUVES EN TOUTES DIMENSIONS

Succ. René MAECHLING

HANNEMAENNEL

33, rue des Jardiniers 31.10.50
STRASBOURG-ROBERTSAU

Fleurs KUNTZ

63, route de la Wantzenau - Tél. 31.10.21
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU

- Fleurs coupées et Plantes suivant saison
- Décorations florales en tous genres
- Arrangements
- Couronnes mortuaires

CORDONNERIE
J. ZIRN

8, rue Mélanie
STRASBOURG-ROBERTSAU

vente de pantoufles et chaussures

Réparations tous genres



Tissot Quartz "longue durée"
à partir de 650F.



Durée de la pile : 3 ans. Etanchéité 30 mètres.
Boîte et boîtier acier. Glace minérale.
Correcteurs de fuseaux horaires, exclusivité Tissot.
Garantie internationale.

TISSOT
QUARTZ

Horlogerie - Bijouterie

E. KAMPER

81, rue Boecklin - ROBERTSAU - Tél. 31.03.39

102

Madame HANS

64, RUE BOECKLIN - Tél. 31.13.83
STRASBOURG - ROBERTSAU

STAEBELL René - BONNETERIE

85, rue Boecklin • 67000 STRASBOURG-ROBERTSAU • Tél. 31.07.10

LAINES PINGOUIN

MERCERIE - BRODERIE - LINGERIE - BONNETERIE - LAYETTE

Bas et chaussettes

GAINES ET SOUTIENS SUSAN ET LEJABY

Confection dames et enfants -

- TOUT POUR LE JARDIN
- QUINCAILLERIE
- Articles de ménage et cadeaux

Gérard HÖRR

Anci. Léon BURCKENBERGER

19, RUE MELANIE
STRASBOURG-ROBERTSAU ☎ 31.06.08

Fabrication Mécanique en Treillis de Fil de Fer

Spécialités : Erection de clôtures complètes
Clôtures d'enceintes - Stade - Tennis, etc.
Grillages en tous genres : Ondulé - Simple
torsion Bordure parisienne

KRIEGER RIMMELIN

35, RUE BOECKLIN Tél. 31.15.29
STRASBOURG-ROBERTSAU

ETABLISSEMENT HORTICOLE

Frédéric Roth

52, rue Jeanne-d'Arc - Téléphone 31.16.57
STRASBOURG-ROBERTSAU

Plantes de serre et d'appartement - Bouquets et couronnes
Palmiers et plantes pour balcons - Travaux décoratifs

- ♦ ELECTRICITE GENERALE
- Chauffage Electrique

DROELLER - SCHEER

21, RUE EHRMANN - ☎ 35.19.54
STRASBOURG
64, ROUTE DE LA WANTZENAU - ☎ 31.16.12
ROBERTSAU



**Fleurs
Issler**
62, rue Boecklin
STRASBOURG-ROBERTSAU

DECORATION FLORALE ET MORTUAIRE ✱
SERRE-EXPOSITION EN LIBRE-SERVICE ✱
Des fleurs dans le monde entier INTERFLORA

ENTREPRISE DE RAMONAGE

J. KIEFFER

MAITRE-RAMONEUR (dipl.)

2, rue E.-Maechling ☎ 31.15.15
STRASBOURG-ROBERTSAU

se recommande pour

- tous travaux de ramonage
- de cheminées et appareils de chauffage
- vérifications et expertise de conduits de fumée
- certificats de conformité, etc.



Hild Fils

MONUMENTS FUNERAIRES

- en granit français et étrangers et en imitation fabriqué dans nos ateliers
- fondements spéciaux - caveau
- travaux très soignés
- réparations de tous genres

Bureau - Exposition - Atelier

18, route de Mittelhausbergen ☎ 30.14.90
Arrêt bus, rue de Dossenheim à 15 m
67200 STRASBOURG-CRONENBOURG

anci. Maison Maechling

1, rue Auguste-Himly ☎ 31.08.94
(coin rue des Pauvriers)

67000 STRASBOURG-ROBERTSAU

USINE MODERNE DE GRANIT

Zone Industrielle • 67120 MOLSHEIM
21, rue de la Hardt

- LUNETTES ✱ BAROMETRES
- VERRES DE CONTACT ✱ THERMOMETRES
- JUMELLES ✱

Optique de la Cathédrale

Anciennement SAUER-GEIGER

J.C. RAGUIN

Opticien diplômé ENOM

1, place de la Cathédrale (face Kammerzell)
67000 STRASBOURG ☎ (88) 32.74.47



CHARBONS - TOUS COMBUSTIBLES

- Cuves à mazout toutes dimensions
- Charbon de bois
- Bûches pour cheminées

Service Total Confiance

E^{ts} BREVI

16, rue du Docteur François
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU
Téléphone 31 08 63

Petite annonce

■ Ménage 40 ans, sérieux, s'enfants, mari menuisier
CHERCHE A LOUER 3 p.
douche ou bain ou 4 p.
sans bain avec ou sans
chauffage. Avec garage ou
hangar dans quartier calme

Robertsau, Quartier des XV
ou début Neudorf pour prin-
temps 78.
Accepterai réparations.
WEIBEL Florent
19, rue de la Tanche
ROBERTSAU

Roeser

PEINTURE • PAPIER PEINT • MOQUETTE

15, RUE DU COMMANDANT REIBEL
STRASBOURG-ROBERTSAU
☎ 31.12.07

■ Spécialités : Plafond tendu « BARRISOL »

Grand choix en

Horlogerie • Bijouterie • Orfèvrerie



V^{ve} L. MEYER

109, rte de la Wantzenau • 31.16.17
Robertsau (près de la Papeterie)

- ♦ Réparations en tous genres
- ♦ Travail soigné - Prix modéré

LIBRAIRIE • PAPETERIE • JOURNAUX • CADEAUX
★ GRAND CHOIX EN JOUETS

TABAC CARLEN

72, rue Boecklin - Tél. 31.13.27
67000 STRASBOURG-ROBERTSAU

Ets WISSER

Machines
agricoles

6, chemin des Violettes Strasbourg-Robertsau ☎ 31.11.12



Pour toutes surfaces

- Tronçonneuses STIHL
- Tondeuses GABY taillent les hautes herbes
- Atomiseurs FONTAN
- Faucheuses MINI-SIWA
- Motobrouettes ROLBINSON
- Moto HOU ISEKI
- Arroseur vert Gardaline

GRAND CHOIX en

Motoculteurs en 2 et 4 roues motrices
Aliments composés pour aviculture

GARAGE PLUMERÉ

26, rue Boecklin
Strasbourg-Robertsau
☎ 31.19.56

- REPARATIONS en tous genres
- Agence SIMCA
- Vente de voitures neuves
- Mise au point ELECTRONIC et CONTROLE ANTI-POLLUTION

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

SCHERRER S.A.R.L.

72, RUE BOECKLIN
STRASBOURG-ROBERTSAU
Téléphone 31.03.89

Livraison à domicile

Grand choix en charcuterie

Société d'Exploitation des Ets
Martin SCHUCH s.à r.l.



- INSTALLATION SANITAIRE
- CHAUFFAGE
- FERBLANTERIE

STRASBOURG-ROBERTSAU
12, rue Ripollin - Tél. 31.09.36

- tous articles sanitaires en magasin

ATTENTION !

Toute correspondance pour « L'ECHO de la Robertsau » est à adresser à
M. ZIMMER EMILE, 23, rue de l'III,
Strasbourg-Robertsau (Publicité - Rédaction)

Madame. confiez-nous

vos vêtements - vos rideaux - vos tissus d'ameublement • Tous souffrent sous l'effet de la poussière...

Nous sommes des spécialistes du vrai nettoyage à sec
Votre LINGE - vos DRAPS - vos BLEUS

Blanchisserie Vuillemin - BONNETERIE SAMALISE

26 b, rue de l'III - ROBERTSAU

Lettre transmise à M. le Maire

ASSOCIATION DE LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA ROBERTSAU / Commission Voirie-Circulation

Strasbourg-Robertsau, le 6 novembre 1977

Concerne : Feux tricolores du carrefour
rue Boecklin - route de La Wantzenau

Monsieur Pierre PFLIMLIN
Président de la Communauté Urbaine
de Strasbourg
Place de l'Etoile
STRASBOURG

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire part de notre satisfaction quant à l'installation de feux tricolores au carrefour rue Boecklin, route de La Wantzenau qui a fait l'objet de plusieurs interventions de notre association afin d'assurer la sécurité des enfants et des personnes âgées du quartier et d'améliorer la circulation des véhicules.

Nous regrettons néanmoins le manque de concertation des associations avant cette installation qui de ce fait ne répond pas tout à fait aux besoins du quartier.

Nous nous permettons donc de faire les suggestions suivantes dans le but d'améliorer cette installation :

- la mise en place de feux à 4 temps :
— sens Papeterie - route de La Wantzenau et sens Papeterie rue Boecklin
— sens route de La Wantzenau - Papeterie
— sens rue Boecklin - Papeterie
— passage piétons.
- la mise en place de feux avec flèches directionnelles plus explicites pour les usagers.
- la mise en place de feux piétons sonores comme on le fait dans beaucoup de pays européens pour les aveugles, étant donné qu'un aveugle traverse tous les jours ce carrefour pour faire ses achats dans les commerces du quartier.
- compléter la signalisation au sol par une passage protégé au niveau du restaurant « Au Cygne ».
- pour assurer une meilleure fluidité du trafic, ces nouveaux feux devraient être coordonnés avec ceux de la Papeterie. Le pose des câbles pourrait être réalisée en même temps que l'éclairage public en cours.
- pour préserver le calme du quartier nous proposons de mettre ces feux au clignotant de 22 heures à 6 heures.

Association pour la Défense des Intérêts
de la Robertsau

Bulletin d'Adhésion

NOM : _____
Prénoms : _____
Profession : _____
Strasbourg-Robertsau. Rue _____ N° _____
Marié/Célibataire : _____ Enfants : _____
Nombre de personnes : _____
Signature : _____

A envoyer au Siège Social de l'Association.

ACHTUNG !

Die ganze Korrespondenz für unser
ECHO de la Robertsau ist zu richten an
E. ZIMMER, 23, rue de l'III, Robertsau.
(Werbung und Redaktion).

- Die Union Touristique «Aurora» Robertsau, die dieses Jahr ihr 40. Jubiläum feiert, lädt zum Winterfest ein. Dasselbe findet statt am Samstag 26. November, ab 20 Uhr in der Tour Schwab, Cité de l'III. Wie immer ist den Mitgliedern und Freunden ein recht gemüthlicher Abend bei Gesang, Musik und Tanz garantiert.

Nous espérons une intervention favorable de votre part dans les meilleurs délais afin d'éviter tout accident vu les risques de l'installation actuelle.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler notre demande de mise en place de feux au niveau des carrefours suivants :

- carrefour rue Boecklin - rue Mélanie
- carrefour rue Boecklin - rue des Jardiniers
- carrefour rue de l'III - rue de la Doller (nouvelle caserne des pompiers en construction actuellement).

Nous restons à votre disposition pour toute concertation éventuelle ou une descente sur les lieux avec vos techniciens spécialistes de la circulation.

En espérant ainsi couvrir dans l'intérêt général et dans l'intérêt de tous les Robertsauviens nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à nos sentiments respectueux.

Le Président de l'ADIR
R. FELIX

• PIF LE CHIEN • PIF LE CHIEN • PIF LE CHIEN • PIF LE CHIEN • PIF LE CHIEN • PIF LE CHIEN



Avant de rénover votre intérieur,
consultez votre fournisseur

Ets FOURMENAL

55, RUE BOECKLIN
STRASBOURG - ROBERTSAU

LE MAGASIN A VOTRE PORTE

TOUT POUR LA DÉCORATION DE VOTRE INTÉRIEUR PRIX - QUALITÉ - SERVICE

des produits pour toutes les bourses

PAPIERS PEINTS 800 dessins en stock + gammes prestigieuses
(japonais, tissés, vinyl, métallisés, lièges et velours)

TISSUS ET REVÊTEMENTS MURAUX sur supports papiers, à emporter de suite
PEINTURES ET VERNIS, Crépi pour façades

MOQUETTES ET REVÊTEMENTS DE SOLS (pose sur demande par spécialiste)

BRICOLEUR-SERVICE

(Découpe panneaux tous genres et bois sur mesure)

ACTUELLEMENT EN PROMOTION (jusqu'à épuisement des stocks) :

PAPIERS VINYLs, pour cuisine, salle de bains rouleau de 10 m 24,00 F et 39,00 F
PEINTURE VINYL PLAFONDS ET MURS les 4 kg 12,90 F
REVÊTEMENTS DE SOLS PLASTIQUE SUR FEUTRE largeur 2 m le m² 9,90 F

- Petite quincaillerie
- Tringles - Rideaux et accessoires
- Matériel électrique

• Boucherie - Charcuterie

Raymond KOSCHER

203, route de la Wantzenau (près Ste-Anne)
STRASBOURG-ROBERTSAU
☎ 31.19.32
• Spécialité Jambon et Pâté en croûte
• Livraison à domicile

ATELIER DE RÉPARATION ET CARROSSERIE

Garage Paul MUNCH

Agent spécialisé CITROËN
177, route de la Wantzenau
67000 ROBERTSAU ☎ 31.06.01

◆ Equipez-vous MITCHELL chez



R. Lachenmaier

Articles de pêche

39, rue Boecklin
ROBERTSAU - Tél. 31.06.25

Aquariums - Orfèvrerie
Articles pour chiens et chats

- Lors de vos achats, travaux, réparations, veuillez s.v.p. consulter nos annonceurs !
Berücksichtigt bei Einkäufen, Reparaturen, u.s.w. stets unsere Inserenten !

Bonneterie • Lingerie • Mercerie • Cadeaux

«AU CHOIX»

DENISE GRASSER

STRASBOURG-ROBERTSAU
86, rue Saint-Flacore (place des Tilleuls)
SERVICE DE BLANCHISSERIE «VUILLEMIN»

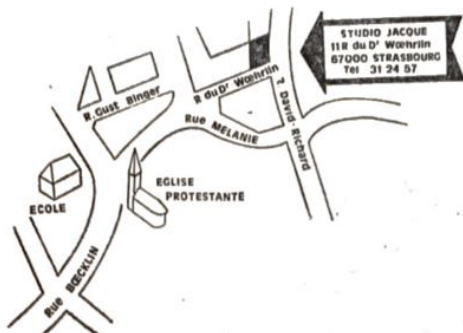
CYCLES • MOTOS Eugène KLEPPER fils



STRASBOURG-ROBERTSAU
3, rue Mélanie - ☎ 31.00.50

- Atelier de réparation
- Vente de solex
- Motocycles Peugeot et Flandria
- Dépannage

ouvert
lundi à samedi



Venez découvrir le
STUDIO JACQUES
photo - ciné - son

11, rue du Dr. Woehrlin • ROBERTSAU

**vosre photographe vous aide
à résoudre vos problèmes
CADEAUX !!!**

- ◆ ALBUMS PHOTOS A PARTIR DE 8,90 F
- ◆ CADRES PHOTOS DE 12 F A 940 F
- ◆ COUSSIN PHOTO DE 99 F A 200 F
- ◆ APPAREIL PHOTO DE 125 A 12.800 F
- ◆ APPAREIL PHOTO INSTANTANÉ A PARTIR DE 199 F
- ◆ TORCHE CINÉMA A PARTIR DE 97 F
- ◆ TABLE DE PROJECTION A PARTIR DE 67 F
- ◆ ÉCRAN DE PROJECTION A PARTIR DE 115 F

**N'attendez pas
les derniers jours
pour vos cadeaux photos**

Une visite s'impose !